

2025 / N°148

# Le Petit Echo

Votre bulletin d'informations

Tél : 03-21-63-75-60

Directeur de la publication : Emmanuel Herbaut, Maire

Disponible sur l'application « ma ville connectée » - Site internet : givenchylesslabassee.fr



FEVRIER

## Recensement de la population



Le recensement de la population en 2025 (millésimée en 2022) indique que la population totale de la commune s'élève à **999 habitants**. Ce qui représente une augmentation de 17.80% par rapport à 1999 et une diminution de 17 habitants entre 2021 et 2022. (Sources INSEE).

## Raid FEMINA ADVENTURE – Equipe ABAA Helpiti raid Femina

Lidia et Laurence, 2 Givenchynoises, se lancent dans un projet sportif et caritatif en équipe qui aura lieu en novembre 2025 en Guadeloupe. Au-delà de l'aventure personnelle, ce défi permettra par la même occasion de soutenir et donner de la visibilité à deux associations : **HELPITI** qui accompagne les femmes dans leur reconstruction et **ABAA** qui soutient et accompagne les motards accidentés. 5% de chaque euro récolté sera reversé à HELPITI et toutes les sommes dépassant le budget nécessaire à la participation au Raid seront reversées à ABBA. L'inscription au Raid s'élève à 5 819.70 €.

Vous pouvez faire un don afin de les aider à concrétiser ce beau projet sur le lien suivant : <https://www.helloasso.com/associations/helpiti/formulaires/12>.



Vos dons



HELPITI



ABBA



## Immeubles 1 et 1A Grand-Place



Ces habitations en plein cœur de notre village sont en état d'abandon depuis plusieurs années. Nos nombreuses relances par téléphone et par courrier en recommandé avec avis de réception pour rencontrer les propriétaires afin d'aboutir à une solution sont restées vaines. Devant ce manque de volonté de communiquer, j'ai déclenché une procédure de reconnaissance d'abandon manifeste qui a été approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

Depuis, la situation n'a pas avancé. J'ai donc demandé au juge des référés de nommer un expert en application des dispositions de l'article L.511-9 du code de la construction et de l'habitation aux fins d'examiner l'état des immeubles concernés en soutenant qu'ils représentent un péril imminent pour la sécurité publique (chute de brique, chute de l'antenne télé, cheminée fragilisée) mais surtout un risque d'occupation illégale des lieux. Un expert s'est rendu sur place le 31/01/2025 qui m'a confirmé que ces logements représentaient un péril fort. J'espère encore un sursaut des propriétaires afin de trouver une issue favorable.

Le Maire

## A vos agendas !

### The Old Pots, chorale Rock & Grisante.



The Old Pots est la chorale rock senior du Conservatoire Communautaire de Béthune Bruay. Sous la direction de Patrice Deceuninck et accompagnés à la guitare par Alain Bertoux, les choristes proposent un répertoire puisé dans les classiques du Rock et de la Pop : Tears for Fears, The Beatles, The Clash, les Rita Mitsouko...

**Dimanche 2 mars à 16h00 en l'église Saint-Martin de Givenchy-lès-La Bassée.**

### Soirée Saint-Valentin

A cette occasion, le 15 février, Salle des Fêtes, Le Comité des fêtes propose un repas dansant. Les coupons de réservations qui ont été distribués en porte à porte, sont à déposer en mairie avant le mardi 11 février 2025. (Les places sont limitées).



### GIV'TONIC



L'association vous invite à sa première soirée dansante le samedi 22 mars 2025 à partir de 19h00 à la salle des fêtes pour un retour aux années 80 et 90. Animation assurée par un DJ et restauration sur place. Pour réserver, flasher le QR Code ou à l'adresse suivante : <https://www.helloasso.com/associations/givtonic/evenements/soiree-dansante-annee-80-90s> ou encore auprès de la présidente, Audrey au 06-17-38-56-96



### Prochain conseil municipal

Il se tiendra le jeudi 13 février 2025 à 18h30 en mairie. Les séances sont publiques.

## Encart réservé à l'expression des membres de l'opposition :

La démographie en baisse.

Les chiffres de la population de notre commune viennent d'être officialisés. Givenchy compte, au 1er janvier 2022, 999 habitants.

Notre commune repasse donc sous le seuil des 1000 habitants. Ceci aura des conséquences en terme budgétaire (baisse des dotations versées par l'Etat). Cette baisse aura également un impact sur le mode de scrutin des prochaines élections municipales.

L'élection se fera au scrutin majoritaire plurinominal à deux tours. Les futurs candidats pourront présenter une candidature isolée ou groupée (sous forme de liste). La règle de la parité ne s'applique pas aux communes de moins de 1000 habitants. Les électeurs auront la possibilité de rayer des noms, c'est le panachage.

Le conseil municipal comportera toujours 15 sièges. Les candidats ayant obtenus le plus de voix seront élus.